



## Suite cabinet recouvrement

Par **32rg1**, le **07/02/2008** à **19:51**

ils m'ont rappeler ce soir me demandant si je comptais payer les 2600 euros ,je leur ai repondu qu'ils m'envoi les pieces justificatives de cette creance,la personne s'est enervé , il m'a declarer qu'il n'enverrait aucune pieces et m'a dit qu'il connaissait mon adresse que cela allait me couter avec les interet 8000 euros et qu'il m'interdisait de retelephoner a la direction generale de sofinco comme je l'avait fais auparavant pour m'informer.en tout etat de cause je suis votre conseil de laisser venir les choses mais me pose la question s'ils continue de me telephoner tous les jours ,ne devrais je pas porter connaissance a la gendarmerie?

Par **Jurigaby**, le **07/02/2008** à **19:57**

Bonjour.

Plus une personne s'enerve et menace, moins elle a d'arguments..

Envoyer leur une lettre recommandé AR leur demandant de présenter les pieces justificatives.. Si ils répondent non, je crois que le juge rigolera bien si un jour il est amené à statuer sur cette affaire..

La gendarmerie, je veux bien mais sur quel fondement?

Harcèlement? pff pas évident..

Par **32rg1**, le **08/02/2008** à **08:55**

merci pour votre reponse, cordialement.